

**SAINCTELETTE** (*Charles-Xavier*), Avocat, homme politique (Bruxelles, 7.1.1825 — Bruxelles, 17.4.1898). Fils de Charles-François et de Priez, Marie-Catherine; époux de Corbusier, Caroline-Agnès-Joséphine-Ernestine.

Issu d'une très ancienne famille installée à Verdun depuis le milieu du 16<sup>e</sup> siècle, Charles-Xavier, d'une intelligence supérieure, fit de fortes études au Collège de Mons, puis à l'Université de Louvain d'où il sortit docteur en droit *magna cum laude* en 1847.

Entré au Palais de Justice de Mons, il s'y fit tout de suite une réputation de premier ordre.

Il dirigea d'abord toute son activité vers la question des travaux importants à effectuer dans le pays de Mons, envoyant des adresses au Parlement et faisant insérer de nombreux et vigoureux articles dans les journaux. Sous le pseudonyme de « Un Houilleur », il publia le 15 juin 1852 une lettre sur l'organisation des chemins de fer de l'époque. Cela lui valut d'être élu au Conseil provincial du Hainaut, puis nommé en 1854, secrétaire de la Chambre de Commerce et des Fabriques de Mons. Il y eut l'occasion d'écrire des pages remarquables sur l'importance de la colonisation pour la Belgique.

Élu député libéral de Mons en décembre 1869, il déploya au Parlement une activité inlassable de 1869 à 1894. Il fut à diverses reprises rapporteur du budget. Mais c'est surtout dans le domaine des Travaux Publics qu'il œuvra d'une manière féconde. Son argumentation, sa sûreté d'information, sa méthode claire et son habileté autant que son extraordinaire capacité de travail le firent remarquer en haut lieu. Le Roi l'avait fait entrer dans le petit et vaillant état-major qu'il avait formé pour soutenir et propager ses projets d'expansion coloniale.

D'autre part, les esprits étant de plus en plus convaincus de la nécessité pour la Belgique de diriger son commerce et son activité vers les pays d'outre-mer, de nombreuses sociétés se formaient à cet effet. Comme les connaissances géographiques étaient très élémentaires, on sentit la nécessité de combler cette lacune dans les études et l'avocat Sainctelette chercha en 1869 à fonder une Société de Géographie. Elle n'eut qu'une durée éphémère en raison de l'apathie du public et la guerre de 1870 lui porta un coup fatal. Ce n'est qu'en 1876 que put être créée à Bruxelles la Société belge de Géographie qui devait aider à l'exploration du Congo. Sainctelette en fut un des membres les plus compétents. Lorsque Léopold II réunit à son Palais de Bruxelles, le 12 septembre 1876 sa Conférence géographique, Sainctelette y siégea. Il représentera, de même, la Belgique, à la Conférence géographique de Paris du 6 au 12 août 1889.

En 1878, Sainctelette avait été appelé à prendre le portefeuille des travaux publics qui avaient été la préoccupation de toute sa vie. Il y travailla avec acharnement dans tous les domaines : travail, droit, économie politique, sociologie, séduisant ses adversaires ou ses partenaires par sa netteté d'esprit, sa sagacité et sa haute compétence ainsi que sa grande cordialité.

Distinctions honorifiques : Grand officier de l'Ordre de Léopold ; Grand'croix de l'Ordre du Lion néerlandais ; Grand'croix de l'Ordre de Charles III d'Espagne ; Grand'croix de l'Ordre du Nican Iftikhar ; commandeur de l'Ordre d'Isabelle la Catholique.

3 octobre 1954.  
[F. D.] Rose Dewaelhens.

*Biogr. nat.*, XXI, p. 75. — *B. O.*, 1889, p. 164. — Boulger, C., *The Congo State*, London, 1888. — Kermans, H. et Monheim, Chr., *La conquête d'un empire*, Brux., 1932, p. 89. — Mason, Fr., *Hist. de l'É. I. C.*, 2 vol., Namur, 1913, I, 19. — *Mouv. géogr.*, 1889, 52a.